

Note de la CNCP à l'attention des autorités légitimes

L'arrêté du 31 décembre 2014 fixe les modalités de recensement à l'inventaire des certifications et des habilitations.

Il prévoit que la commission s'appuie sur l'avis d'une ou plusieurs autorités légitimes.

Dans le cadre de l'examen d'une demande de recensement à l'inventaire, la commission attend de l'autorité légitime qu'elle **rende un avis argumenté sur la fiche présentée** autour des **critères suivants** :

- La certification est-elle décrite en compétences ?
- La certification a-t-elle une valeur ajoutée en termes d'employabilité, de maîtrise de gestes professionnels ?
- Les modalités et critères d'évaluations sont-ils décrits. Un processus qualité est-il mis en place ?
- L'utilité sociale de la certification est-elle avérée ? : (nombre de personnes certifiées, attestations d'entités utilisatrices)

Dans le cadre de l'examen d'une demande de recensement en catégorie B de l'inventaire, un **critère supplémentaire** doit être examiné :

- Les références : la certification renvoie-t-elle à une norme économique ou sociale, une norme de marché, un consensus?

Cette évaluation de l'autorité légitime doit permettre d'éclairer la commission dans sa prise de décision de recensement à l'inventaire.

Exemples d'avis donnés par des autorités légitimes concernant une demande de recensement à l'inventaire selon ces différents critères :

La certification est-elle décrite en compétences ?

- La construction est pertinente. La demande s'inscrit dans une vraie logique de certification de compétences. L'écriture en compétence est cohérente. La certification est décrite en compétences et cette description est pertinente.
- Le référentiel de certification, quoique succinctement présenté, couvre le champ des compétences visées par les niveaux du cadre européen.
- Cette demande vise une certification sanctionnant les compétences nécessaires à la maîtrise de...
- Le processus décrit est bien rédigé en compétences et présenté en cohérence avec les objectifs de la certification.
- L'identification des compétences évaluées renvoie à un référentiel de compétences finement analysé et en parfaite adéquation avec l'objectif visé.
- Les compétences associées à la certification ont été clairement définies et leurs critères correspondants permettent l'évaluation du candidat.
- L'écriture en compétence est succincte mais satisfaisante.

- Les compétences constituant la certification sont détaillées précisément et sont en cohérence avec les activités professionnelles visées.

- **La certification a-t-elle une valeur ajoutée en termes d'employabilité, de maîtrise de gestes professionnels ?**

- Cette certification a une réelle valeur ajoutée. Celle-ci est bien décrite et permet :

- pour les individus d'exercer la fonction et de bénéficier d'une réelle différenciation en respectant une démarche structurée et un cadre déontologique
- pour les entreprises, d'avoir un interlocuteur fiable formé et certifié.

- L'observatoire des métiers et qualifications de la branche identifie le métier de X comme un des métiers les plus en tension pour les entreprises de la branche professionnelle. Les qualifications liées à cette ou ces techniques, nécessaires pour pratiquer ce métier, sont donc essentielles pour de nombreuses entreprises de la branche pour développer leurs activités et facilitent l'employabilité des salariés et demandeurs d'emploi.

- Elle s'inscrit dans le cadre du ... et a acquis une visibilité au niveau de la Commission Européenne.

- Elle permet d'attester des compétences x du candidat dans un cadre professionnel, avec une indication de niveau transparente, car correspondant aux niveaux européens.

- Ces compétences sont nécessaires dans un très grand nombre de métiers de l'entreprise et dans tous les secteurs de l'activité économique. L'intérêt de la certification réside à la fois dans la certification de compétences spécifiques qui ne sont pas à priori maîtrisées par les professionnels centrés sur une fonction ou un métier précis, même s'ils disposent de compétences génériques...

- Cette certification répond aux besoins des entreprises industrielles faisant appel à des compétences liées à ...

- L'intérêt de cette certification est double: pour le titulaire une meilleure employabilité et mobilité, pour les entreprises un atout dans sa politique de qualité.

- **Les modalités et critères d'évaluations sont-ils décrits. Un processus qualité est-il mis en place ?**

- Le dispositif d'évaluation est cohérent. Les critères et les conditions de délivrance sont satisfaisants.

- Les dispositifs d'évaluations tels que décrits ne permettent pas de dissocier le temps d'évaluation du temps de formation. Le jury d'évaluation présenté ne permet pas d'authentifier son impartialité. Cette carence en termes d'évaluation ne nous permet pas d'attester de la conformité de la certification, malgré son intérêt pour la filière professionnelle.

- Les modalités et critères d'évaluations sont décrits. De plus, la certification est gérée par un organisme accrédité par le COFRAC ce qui renforce le sérieux du processus et la reconnaissance de la certification au niveau national et international.

- Le processus de certification est clairement défini et les critères d'évaluation sont décrits précisément.

- Les modalités et critères d'évaluation sont bien décrits et sont cohérents.
- Les dispositions décrites permettant de garantir le processus qualité sont cohérentes.
- Le dispositif de certification est détaillé, mais présente les modalités d'évaluation plus que les critères proprement dits.
- Les critères d'évaluation sont pertinents.
- La certification s'appuie sur un mémoire professionnel nécessitant à minima une expérience significative.
- L'épreuve de certification est contextualisée.
 - **L'utilité sociale de la certification est avérée (nombre de personnes certifiées, attestations d'entités utilisatrices)**
- Dans le contexte général, cette certification s'inscrit dans les besoins prégnants de maîtrise des contextes technologiques intenses, de capacité de management de l'innovation et des grands projets. Ceux-ci découlent des préoccupations des entreprises comme des services publics vis-à-vis de la transformation des modèles économiques et des compétences, du fait de l'accélération des mutations socio-économiques, de la reconfiguration du paysage mondial, et du rythme de mise sur le marché de technologies innovantes. Pour exemple, les entreprises, à l'initiative de ces certifications, comme (noms d'entreprises, de structures, administrations utilisatrices..), sont directement en lien avec ce secteur économique, plus particulièrement dans le cadre des programmes industriels associés. L'utilité économique, la valeur ajoutée de ces certifications est ainsi directement perceptible au travers de la concrétisation et de la réussite de ces programmes.
- Cette certification favorise la mobilité professionnelle, la prise de responsabilité ainsi que l'évolution professionnelle des personnes.
- Le fonds technique développé par cette certification est intéressant pour la filière au regard de son développement économique.
- L'organisme annonce environ x personnes certifiées par an. Les attestations d'entreprises utilisatrices confirment l'utilité économique et sociale de cette certification. Sa plus-value est clairement identifiée.
- La certification correspond aux préoccupations d'un ou plusieurs secteurs de la filière. Ceci justifie les soutiens obtenus par le porteur de cette certification.
- Cette certification apporte une plus-value professionnelle à son détenteur. X personnes sont certifiées chaque année.
- Les attestations d'entreprises utilisatrices, grands groupes du secteur, confirment l'utilité économique et sociale de cette certification dans la filière.

- Cette certification est reconnue par l'ensemble du secteur, valorisante pour les bénéficiaires et attestant d'une réelle expertise de ces professionnels. Elle permet donc la reconnaissance et la transférabilité de leur expertise.

- **Les références : la certification renvoie-t-elle à une norme économique ou sociale, une norme de marché, un consensus?**

- La certification proposée renvoie à une norme de marché (catégorie B), en l'occurrence, la norme ISO... (Intitulé de la norme ISO), qui est largement utilisée dans les entreprises qui ont mis en place une gestion de ...

- Le succès grandissant des normes de la série ..., en France et encore plus, à l'étranger, donne un attrait certain aux personnes certifiées. Ces normes et les certifications associées sont régulièrement citées dans les offres d'emploi, parfois comme atout supplémentaire, parfois comme une nécessité pour l'obtention du poste.

- Cette certification répond à un besoin des entreprises pour l'amélioration et la certification éventuelle de leur système de ... La mise en place de tels systèmes est de nature à renforcer les entreprises faces à ...

- Cette certification répond aux directives européennes X adoptées pour exercer...

- Comme peuvent l'attester les exigences précisées dans les appels d'offres, cette certification est de plus en plus souvent requise sur le marché.

- Les articles de presse spécialisée dans ce secteur, joints à la demande confirment la notoriété de cette certification et le consensus tendant à s'établir autour de sa nécessaire détention pour exercer la fonction et justifier sa compétence.

- Cette certification correspond à une norme internationale. X certifications sont délivrées chaque année en France et x dans le monde.